

Département du Nord
Commune de
TROISVILLES



PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 MARS 2025

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal le 31 janvier 2025
2. Demande de subvention ADVB
3. Demande de subvention fonds de concours n°1
4. Demande de subvention fonds de concours n°2
5. Demande de subvention amendes de police
6. Désignation d'un membre du Conseil Municipal appelé à signer les autorisations d'urbanisme en cas d'intéressement du Maire
7. Compte financier unique 2024
8. Affectation du résultat 2024
9. DIA

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal le 31 janvier 2025

Le Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal en date du 31 janvier 2025 est approuvé.

2. Demande de subvention ADVB

Le maire expose au conseil municipal la nécessité d'effectuer les travaux de désamiantage et de réfection de la toiture de l'école. Après l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'opération et approuve la demande de subvention ADVB « Aménagement et Équipements » d'un montant de 32 831,21 €, soit 50% du montant total de l'opération.

3. Demande de subvention fonds de concours n°1

Considérant que la commune de Troisvilles souhaite installer trois abribus, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la communauté de communes du Caudrésis Catésis. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet et autorise le Maire à réaliser une demande de fonds de concours auprès de la CA2C pour un montant de 6 277,16 €.

4. Demande de subvention fonds de concours n°2

Considérant que la commune de *Troisvilles* souhaite agrandir le columbarium, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la communauté de communes du Caudrésis Catésis. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à réaliser une demande de fonds de concours auprès de la CA2C pour un montant de 5 561,00 €.

5. Demande de subvention amendes de police

Considérant que la commune de Troisvilles souhaite installer trois abribus, et que dans ce cadre il est envisagé de demander une répartition des recettes provenant du produit des Amendes de Police au Département du Nord. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet et autorise Monsieur le Maire à réaliser une demande de subvention AMP auprès du Département du Nord pour un montant de 6 000,00 €.

6. Désignation d'un membre du Conseil Municipal appelé à signer les autorisations d'urbanisme en cas d'intéressement du Maire

L'article L 422-7 du code de l'urbanisme stipule que si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. Il est proposé au conseil municipal, de désigner, pour la durée du mandat, Monsieur Didier GOBERT, conseiller municipal délégué à l'urbanisme et à la résilience du territoire pour prendre décisions relatives à la délivrance des autorisations d'urbanisme pour lesquelles le Maire serait intéressé.

7. Compte financier unique 2024

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par Mme la présidente SANTERRE Françoise s'est exécuté du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour les opérations de la section d'investissement et du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour les opérations de la section de fonctionnement. De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

<u>Section d'Investissement</u>	
Dépenses	191 798,73 €
Recettes	170 498,13 €
RAR Dépenses	57 118,83 €
RAR Recettes	293 072,00 €
Déficit de clôture	- 21 300,60 €
<u>Section de Fonctionnement</u>	
Dépenses	534 431,95 €
Recettes	611 026,64 €
Excédent de clôture	+ 76 594,69 €
<u>Excédent global de clôture</u>	+ 55 294,09 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

8. Affectation du résultat 2024

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur RICHARD Jérémy, MAIRE.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 149 362,46 €
 - un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	12
Nombre de membres présents :	
Nombre de suffrages exprimés :	
VOTES : Contre	Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	76 594,69 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	72 767,77 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	149 362,46 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-148 367,87 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	235 953,17 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H 149 362,46 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	149 362,46 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

9. DIA

Le conseil municipal n'ayant pas délégué au maire l'exercice des droits de préemption, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été destinataire de demandes de déclaration d'intention d'aliéner. Elle concerne les immeubles sis : 4 Rue d'Inchy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain communal sur les immeubles sis : 4 Rue d'Inchy et de mandater monsieur le Maire pour passer et signer tous les actes relatifs à cette décision.

Monsieur le Maire clôt la séance à 10H07.

Le Maire,
Jérémy RICHARD



La secrétaire de séance,
Marie-Paule DAVAIN.

